



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 mai 2018**

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

**Présents** : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, PRUDENT Valérie, BOUVET Didier, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie, GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, SOCHAN Fabienne.

**Absents excusés** : ZADJIAN Eric (procuration donnée à Valérie PRUDENT), BOUTARIN Chantal, MAGNIN Rémi.

**Absents** : BERTO Laëtitia, DELERUE Nathalie, FAVIER Benoît, PERRET Gilles.

M. Stéphane Goutelle est nommée secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 26 avril 2018**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**II - DELIBERATIONS**

Mme le Maire fait état au conseil municipal de la décision prise depuis la dernière séance :  
- décision AG 2018-08 : frais de chauffage des appartements communaux

Le conseil municipal a approuvé 6 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

**Tarifs de la cantine**

Mme le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire, à l'unanimité (17 voix) :

☛ fixe les tarifs suivants pour la cantine pour l'année scolaire 2018/2019 :

- 4.00 € pour les enfants dont au moins un des deux parents habite Saint-Jeoire ou travaille sur la commune (tarif majoré à 8 € en cas de retard d'inscription),
- 4.00 € pour les enfants de la classe ULIS (avec participation des communes

concernées si provenance extérieure, de 1.60 €/ticket - tarif majoré à 8 € en cas de retard d'inscription),

- 5.60 € pour les enfants provenant des communes extérieures (tarif majoré à 11.20 € en cas de retard d'inscription),
- 1.60 € pour l'accompagnement des enfants (surveillance et présence à la cantine avec un repas fourni par les parents dans le cadre d'un PAI - tarif majoré à 3.20 € en cas de retard d'inscription),

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### **Règlement de la cantine**

Mme le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur le projet de règlement de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019. Elle présente ainsi l'ensemble des éléments contenus dans ce document.

Le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire, à l'unanimité (17 voix) :

⇒ approuve l'ensemble du contenu du règlement de la cantine,

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### **Subvention exceptionnelle à l'union des combattants Alpes - section de Marignier - 564.34 €**

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courriel de l'union des combattants Alpes - section de Marignier du 17 mai dernier sollicitant une aide de la commune pour remplacer le drapeau des familles de déportés du Giffre.

Mme le Maire précise que la commune de Marignier a pris à sa charge la moitié de cet investissement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix) :

⇒ décide de verser une subvention exceptionnelle de 564.34 € (cinq cent soixante-quatre euros et trente-quatre centimes) à l'union des combattants Alpes - section de Marignier, subvention prélevée sur le compte 6574 'divers' du budget 2018.

### **Echange de terrains au clos Ruphy**

Mme le Maire informe le conseil municipal du projet d'échanges de terrains entre les consorts Grivaz (M. Claude Grivaz, habitant 571, avenue de Trémecier à Saint-Jeoire, étant propriétaire désigné au cadastre) et la commune de Saint-Jeoire au clos Ruphy, à proximité des écoles publiques.

Ce projet prévoit notamment de régulariser la situation et de tenir compte de la réalité du terrain. Cet échange prend la forme suivante :

- état actuel des parcelles concernées avant échange : parcelle A 4079 de 1032 m<sup>2</sup>
  - parcelle A 2690 de 84 m<sup>2</sup> appartenant à la commune / parcelle A 6621 de 221 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision commune - famille Grivaz,
- état des parcelles concernées après l'échange et les nouvelles numérotations réalisées : parcelles A 6879 de 65 m<sup>2</sup> - parcelle A 6882 de 3 m<sup>2</sup> - parcelle A 6883

de 170 m<sup>2</sup> soit un total de 238 m<sup>2</sup> propriété de M. Claude Grivaz / parcelle A 6680 de 19 m<sup>2</sup> - parcelle A 6881 de 1029 m<sup>2</sup> - parcelle A 6884 de 51 m<sup>2</sup> soit un total de 1099 m<sup>2</sup> propriété de la commune de Saint-Jeoire.

Mme le Maire expose l'intérêt de procéder à cet échange afin de régulariser la situation (eu égard notamment aux travaux réalisés en 2016) et de clarifier les choses dans ce secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix) :

- ⇒ donne son accord à l'échange précité, conformément au plan présenté en séance,
- ⇒ précise au vu de l'intérêt commun à la finalisation de ce projet, que l'ensemble des frais afférents à cette opération (géomètre, notaire...) seront partagés en totalité à parts égales entre les consorts Grivaz et la commune de Saint-Jeoire,
- ⇒ demande à ce que soit noté dans l'acte notarié que l'entretien courant (sans dénaturation esthétique) du portail, élément patrimonial de la commune, sera à la charge des consorts Grivaz qui ne pourront en aucun cas procéder à sa destruction,
- ⇒ autorise Mme le Maire à transmettre la présente délibération au service du cadastre et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce déclassement,
- ⇒ autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cet échange.

#### **Passation d'actes authentiques en la forme administrative - désignation d'un adjoint**

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'en qualité d'officier public, elle a le pouvoir de recevoir et authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité.

Elle explique que lorsque le Maire reçoit et authentifie l'acte, elle ne peut pas représenter la collectivité.

C'est pourquoi il convient de désigner un adjoint pour représenter la collectivité dans les actes administratifs.

**Vu** l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales qui habilite les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public parti à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité (17 voix) :

Considérant l'intérêt pour la collectivité de régulariser certaines transactions immobilières par acte administratif,

- ⇒ désigne M. Michel Chatel, premier adjoint au maire pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

## Passation d'actes authentiques en la forme administrative - purge des privilèges et hypothèques

Au vu des éléments présentés, les élus ne souhaitent pas voter cette délibération.

## DM N°1 budget de la commune - virements de crédits en section de fonctionnement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les écritures à passer dans le cadre d'ajustement de crédits pour les dépenses relatives aux titres annulés sur les exercices antérieurs ;

Il convient de prendre une décision modificative d'ordre budgétaire pour procéder aux écritures comptables.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité (17 voix) :

⇒ adopte le tableau ci-après, concernant la décision modificative :

VIREMENT DE CREDITS	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	En moins	En plus
LIBELLE- Dépenses de fonctionnement		
60612 - énergie : électricité et gaz	6 550	
673 - titres annulés sur exercices antérieurs		6 550
Total	6 550	6 550

⇒ dit que Mme le Maire et Mme le receveur municipal seront chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

## Budget principal - réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 500 000 € auprès de XX pour le financement des travaux 2018 de la commune - autorisation d'emprunt

Au vu des éléments présentés, les élus ne souhaitent pas voter cette délibération et la discuter le mois prochain avec de nouveaux éléments.

### III- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

Mme PRUDENT, en l'absence de M. ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

**Cimetière** : la seconde tranche des travaux se poursuit, la pose du columbarium aura lieu la semaine prochaine, la partie du jardin du souvenir est finalisée. Fin des travaux prévue au 30 juin prochain. L'organisation d'une visite du cimetière et de son histoire est prévue, en partenariat avec Paysalp le 03 novembre 2018 de 10h00 à midi. Un projet de conférence est également à l'étude.

**Travaux**: les travaux de Pouilly se poursuivent et avancent bien, des avancées concrètes se matérialisent au centre de la commune, notamment au parking du patronage. Les travaux de Montrenaz seront prochainement finalisés. L'opération de remblaiement à côté de la scierie réalisée par les services techniques pour la manifestation des JSP est maintenant terminée.

### IV- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :  
**Balade de livres en livres** : elle se déroulera du 6 au 9 juin prochains, une délocalisation du site au clos Ruphy est actée. Plusieurs évènements sont prévus : les conteurs du Môle le 8 juin dès 18h30, présence d'une illustratrice et d'une librairie de Cluses, participation de la coordinatrice, de la bibliothécaire et du nid.

**Fête de la musique** : elle se déroulera jeudi 21 juin prochain sur la place du marché malgré la complexité de l'opération, l'harmonie municipale sera présente dès 19h30 et précédera plusieurs groupes musicaux.

**14 juillet** : un concours de pétanque sera organisé dès 14h30 au parking du patronage, la cérémonie du 14 juillet se déroulera à 19h30 et sera suivie des feux d'artifice tirés à proximité du château et d'un bal.

#### V - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

**Journée de nettoyage**: elle s'est déroulée le 28 avril dernier, Mme Prudent remercie chaleureusement l'ACCA de Saint-Jeoire et son président M. Chevailler pour son implication constante mais regrette que la participation des habitants ait été si peu importante cette année.

**Semaine du développement durable** : la CC4R organise à cet effet plusieurs manifestations sur le territoire dont un spectacle très intéressant qui s'est tenu ce mercredi à la salle des fêtes. Les conteneurs de tri sélectif ont par ailleurs été habillés de messages de sensibilisation.

**Fleurissement**: la campagne 2018 vient de démarrer, elle est gérée par l'entreprise de M. Boimond en partenariat avec les services techniques et va se poursuivre dans les prochains jours.

#### VI- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

**Congrès départemental des JSP** : il se déroulera le 9 juin prochain à Saint-Jeoire en présence de 800 jeunes sapeurs-pompiers du département issus de 30 sections. Des manœuvres sont prévues le matin, un challenge sportif aura lieu l'après-midi avant le défilé à 16h30 à proximité des écoles.

**Bal des pompiers de Saint-Jeoire** : il se déroulera devant la caserne le vendredi 6 juillet.

**Les Brasses** : les travaux pour l'aménagement du tapis neige sont en cours.

#### VII - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Conseil des seniors**: les membres du CMS se réuniront en AG le 11 juin prochain de 15h00 à 17h00, une réflexion sera menée sur la poursuite ou non du café du lundi à la rentrée.

**Aide aux devoirs** : elle prendra fin cette année le 21 juin.

**Foyer jeunes** : M. Chatel informe les élus des nombreuses activités prévues aux vacances d'été : sports, baignades, randonnées, visites culturelles... 2 projets de plus grande

ampleur sont à l'étude pour cet été. Le foyer jeunes reçoit toujours autant d'adolescents de la commune.

**Conseil municipal des jeunes** : 3 commissions ont été créées, avec chacune un projet propre, lors de la dernière réunion de cette entité. Prochaine réunion le 25 juin de 17h15 à 18h45.

#### VIII - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Dossiers d'urbanisme**: Mme Bucz remercie chaleureusement M. Diène, instructeur de la CC4R, pour sa précieuse collaboration et son partenariat avec la commune en cette période compliquée.

**DIA** : Mme le Maire souhaite présenter à chaque conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner adressées à la commune afin que les élus fassent part de leurs éventuelles remarques ou idées dans l'hypothèse d'un intérêt pour la collectivité à se porter acquéreur du bien concerné.

#### IX- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

**Convention avec la FOL** : M. Boudet présente les éléments préparés par Amandine et notamment les différentes pistes et missions envisagées dès septembre prochain. Au vu des éléments présentés, les élus donnent un avis favorable à la poursuite de ce partenariat.

#### X - QUESTIONS DIVERSES

**Prochain CM** : il aura lieu jeudi 28 juin 2018 à 19h30.

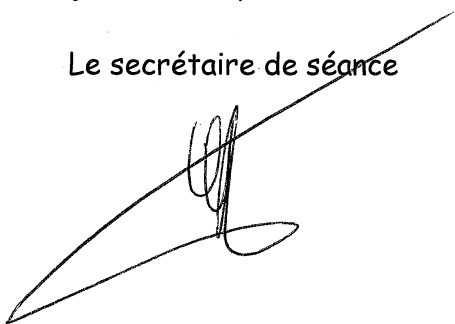
**Passerelle d'Intermarché** : Mme le Maire rappelle que cet ouvrage est actuellement fermé pour des raisons de sécurité et regrette l'incivilité de certaines personnes qui n'hésitent pas à détruire ou déplacer le matériel communal installé pour sécuriser le site. Elle informe les élus qu'une étude est en cours pour les futurs travaux et des devis demandés. Ces travaux se feront en 2 temps (urgence pour sécuriser puis renforcement pour stabiliser) avec des délais administratifs et techniques pouvant parfois être longs.

#### TOUR DE TABLE

**D. BOUVET** : évoque les travaux actuels au centre et s'interroge fortement sur leur phasage avec la fermeture prochaine de la rue de l'hôtel de ville. Une réponse rapide aux questions posées sera fournie aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h50.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL

